



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt**

**Agrément d'organisme exerçant des activités de distribution, d'application en prestation de service ou
de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques**

Références :

- Vu les articles L.254-1, L.254-2, et R.254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu la délégation de signature de la Préfète de la région Grand Est à la Directrice Régionale de l'Alimentation et de la Forêt de la région Grand Est, en date du 03 février 2020 et la subdélégation de la Directrice Régionale de l'Alimentation et de la Forêt de la région Grand Est en date du 19 février 2020

L'organisme SOPRAVIT

domicilié : Z.A. Gare de Ribeauvillé
68970 GUEMAR

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : AL10026**
pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels,
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SOPRAVIT	Z.A. Gare de Ribeauvillé	68970 GUEMAR
----------	--------------------------	--------------

Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

La Cheffe du Pôle Inspections Mutualisées,


Isabelle MAURICE